

Compte-rendu du conseil municipal

du 11 février 2020

Assistaient à la réunion : Jean-Luc LEFEBVRE Maire, Alain FOURNIER 1^{er} adjoint, Dominique REMY 2^{ème} adjoint, Anne-Sophie MOREAU 3^{ème} adjointe, Michel DEMEURE 4^{ème} adjoint, Jean-Marie CREPEL, Marie-Christine POLLET, Christelle VANHERSECKE, Jean-Gabriel DEPINOY, Sylvie DUSAUTOY, Mathieu SMAGGHE.

Etaient excusés : Brigitte DEBRAUWERE qui donne un pouvoir à Anne-Sophie MOREAU
Katy DE SOUZA qui donne un pouvoir à Dominique REMY
Cédric DUBOIS, Mathieu SMAGGHE

Dans ce numéro

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL	1
2	DELEGATION FINANCE ET ADMINISTRATION	1
3	DELEGATION ACTION SOCIALE SENIOR	3
4	DELEGATION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE	3
5	DELEGATION AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE	4
6	DELEGATION ANIMATION DU VILLAGE	5
7	INTERCOMMUNALITE	5
8	LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	6
9	INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES	6

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 [APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2019](#)

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.2 [APPLICATION DES DECISIONS](#)

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité le 23 décembre 2019.

2 Délégation Finance et Administration

2.1 [RESULTATS 2019 ET BUDGET 2020 DE LA COMMUNE](#)

2.1.1 [Compte administratif 2019 \(pour avis\)](#)

Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal, Monsieur FOURNIER Alain présente le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 753 563,39 €

Recettes : 867 070,48 €

D'où un excédent de : 113 507,09 €

Section d'investissement

Dépenses : 430 816,59 €

Recettes : 451 248,18 €

D'où un excédent de : 20 431,59 €

Le résultat total des sections pour l'année 2019 est donc d'un excédent de 133 938,68€.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

2.1.2 Résultats 2019 (pour avis)

Monsieur FOURNIER Alain 1^{er} adjoint, présente le bilan sur la situation financière 2019. Il commente les chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	867 070,48€	753 563,39€	113 507,09€
Investissement	451 248,18€	430 816,59€	20 431,59€

Budget de la commune : des résultats en nette hausse...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats 2019.

2.1.3 Affectation du résultat (pour avis)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2019	294 094,84€
Report du résultat d'investissement	53 250,22€
Solde disponible affecté comme suit au budget primitif 2020	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	194 094,84€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	- €
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	100 000,00€
Total affecté au compte 1068	100 000,00€

2.1.4 Compte de gestion 2019 (pour avis)

Monsieur FOURNIER Alain présente le compte de gestion 2019 :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
- Après s'être assuré que le comptable du trésor ait bien repris dans ses écritures des montants identiques à ceux du Compte administratif 2019, tant en titres qu'en mandats,
- Après s'être assuré que les soldes d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement sont identiques au Compte administratif,
- Après avoir entendu l'adjoint aux finances certifiant l'identité des opérations,

Délibération faite, le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité que le compte de Gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2019 n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

2.1.5 Détermination des taux d'imposition 2020 (pour avis)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les mêmes taux d'imposition que l'année 2019 c'est à dire :

Taxes d'habitation : 17,69%
Taxes foncières sur le bâti : 22,31%
Taxes foncières sur le non bâti : 66,78%

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

2.1.6 Budget primitif 2020 (pour avis)

Monsieur Alain FOURNIER, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2020 suivant :

- ✓ Section fonctionnement : 1 068 094,84€
- ✓ Section investissement : 610 079,06€

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

*Associations : la commune
verse des subventions.*

2.2 CONVENTION AVEC LES « JEUNES POUSSÉS » (POUR AVIS)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'objectifs et de financement liant la commune et l'association les jeunes poussés pour l'année 2020 et précise que la subvention allouée est de 56 000 €.

Une avance de 27 000 € ayant été versée en janvier 2020, le reste de la subvention sera versée selon l'échéancier suivant :

- 14 000 € en avril 2020
- 15 000 € en septembre 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ladite convention et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de l'appliquer.

2.3 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

2.3.1 Demande de l'association « Autisme et Compagnie » (pour avis)

Monsieur le Maire présente aux élus la demande de subvention pour la création d'association, déposée par Emmanuelle Fournier, présidente de l'association « Autisme et Compagnie ».

Compte-tenu des éléments fournis il propose au conseil d'octroyer une subvention de 200 euros (deux cents euros).

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité

2.3.2 Demande de l'association « Wann' et 1 sports » (pour avis)

Monsieur le Maire présente aux élus la demande de subvention pour la création d'association, déposée par Hélène LE BRIS, présidente de l'association « Wann' et 1 sports ».

Compte-tenu des éléments fournis il propose au conseil d'octroyer une subvention de 200 euros (deux cents euros).

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité

3 Délégation Action Sociale Senior

3.1 DECISIONS DE LA COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES (POUR AVIS)

Monsieur le Maire informe les élus de la proposition de la commission des aides individuelles d'octroyer un secours non remboursable à un habitant de Wannehain pour un montant de 138.80 euros (cent trente-huit euros quatre-vingt centimes).

Monsieur le Maire sollicite le conseil.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

3.2 ENQUETE DE BESOINS AUPRES DES SENIORS

Monsieur le Maire informe les élus de la demande de stage d'un étudiant sur les services à la personne. Le travail demandé à ce stagiaire sera une enquête auprès des seniors pour mieux cibler nos actions. Le stage est prévu en mars 2020 et fera l'objet d'une information.

*Ecole Pablo PICASSO : pas de
changement dans les horaires
pour la rentrée prochaine...*

4 Délégation Education Enfance Jeunesse

4.1 HORAIRES DE L'ECOLE EN SEPTEMBRE 2020 (POUR AVIS)

A la demande du Directeur de l'Ecole Pablo Picasso, Monsieur Amar KHATIR, Monsieur le Maire sollicite le conseil pour maintenir les mêmes horaires qu'actuellement au 1er septembre 2020,

à savoir sur les quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

- ✓ de 8h45 à 11h45
- ✓ de 13h30 à 16h30.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

5 Délégation Aménagement et cadre de Vie

5.1 CONVENTION AVEC LA LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX (POUR AVIS)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention avec la Ligue Protectrice des Animaux (LPA) et détaille les différentes conditions.

Il précise que la convention est établie pour deux années du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021.

La participation financière annuelle pour 2020 est fixée à 0,6506 euros HT par habitant. Elle sera révisée en 2021.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

5.2 CONVENTION POUR OCCUPATION DOMANIALE POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENTS DE TELE RELEVÉ EN HAUTEUR (POUR AVIS)

Monsieur le Maire détaille au conseil la convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur avec la société Gaz Réseau Distribution France.

Après échange il sollicite les élus pour l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

5.3 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DE LA SECURISATION DES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION (POUR AVIS)

Monsieur le Maire informe les élus de la dangerosité de la rue de l'Ecole et sollicite le conseil pour l'autoriser à faire une demande de subvention dans le cadre des amendes de police.

Monsieur DEMEURE précise que le devis le plus intéressant estime les travaux à 16 853.00 euros Hors Taxes (seize mille huit cent cinquante-trois euros).

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour l'autoriser à demander une subvention de 12 639.75 euros Hors Taxes (douze mille six cent trente-neuf euros soixante quinze) représentant 75 % du devis.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité

5.4 DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE (POUR AVIS)

Pour rappel la mise en place de ce droit de préemption permet à la commune, conformément à l'article L300-1 du code de l'urbanisme, de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

Par ailleurs, la révision du Plan Local d'Urbanisme fait apparaître dans les zones urbaines et à urbaniser de nombreux emplacements réservés aux voies et ouvrages publics et aux installations d'intérêt général.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ De réaffirmer l'institution du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (notamment UA, UB, UC, UD) et à urbaniser (notamment 1AU, 1AUe, 1AUu, 1AUm...) du Plan Local d'Urbanisme de la commune et dont le périmètre est précisé au plan annexé à la présente délibération,
- ✓ De réaffirmer la délégation du Conseil Municipal à M. le Maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain,
- ✓ Dit que le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2019.

Sécurité routière : la commune va mettre en place un feu intelligent pour ralentir la circulation aux abords de l'école.

Refus de reconnaissance de
catastrophe naturelle : la
commune se bat...

- ✓ Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département conformément à l'article R211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R211-3 du code de l'urbanisme.
- ✓ Dit qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

5.5 PROPOSITION DE SERVICES ET DE CONVENTION D'HONORAIRES

- Vu la délibération n° 2014-03-30-4 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,
- Vu la délibération n° 2014-06-26-4.2 du Conseil Municipal en date du 26 juin 2014,
- Vu la délibération n° 2016-09-08-5.4 du Conseil Municipal en date du 08 septembre 2016,

portant délégation dans les domaines énumérés en l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement de la procédure et recours contentieux suite au refus de la reconnaissance de catastrophe naturelle concernant les retraits gonflements argileux.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à :

- ✓ faire appel à Maître Pierre-Etienne BODART pour défendre les intérêts de la commune,
- ✓ signer la proposition de services et de convention d'honoraires.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

6 Délégation Animation du Village

6.1 LES ANIMATIONS DEPUIS LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 janvier : vœux du Maire : cette cérémonie a été l'occasion d'un échange convivial. Comme chaque année, cette cérémonie a été particulièrement suivie. Dominique REMY tient à remercier l'ensemble du Conseil Municipal pour sa participation à la convivialité de la cérémonie.

Le 16 janvier : Réception des vœux du Maire aux employés de la Mairie. Un bon d'achat de 20 € a été remis à cette occasion autour d'un verre de l'amitié.

7 février : Assemblée Générale de l'AWAPPA.

6.2 LES ANIMATIONS A VENIR

Le mois de février est traditionnellement un mois calme. Il n'y a pas d'animations prévues.

Le 21 mars : Carnaval organisé par l'APE.

7 Intercommunalité

7.1 ADHESION AU MARCHÉ D'INSERTION 2021-2024 (POUR AVIS)

Vu la délibération n°2020/008 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault du 27 janvier 2020 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes «Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels »

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels.

Considérant que ce groupement a notamment pour objectif d'œuvrer ensemble en faveur des publics en difficulté par le biais de dispositifs d'insertion par l'activité économique en mettant en place un atelier d'insertion ayant comme support d'activité « l'entretien, la restauration et l'aménagement des espaces publics et naturels » et qui fera l'objet d'un marché.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault est le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis publié au Journal Officiel du 31 mars 2019 (JORF n°0077) relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques.

Oùï l'exposé du Maire,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE A L'UNANIMITE

De participer au groupement de commandes « Services d'insertion et de qualification professionnelles –entretien d'espaces publics et naturels »
D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

7.2 ADHESION AU SERVICE COMMUN « COMMANDE PUBLIQUE » DE LA C.C.P.C (POUR AVIS)

Considérant que les communes qui adhèrent à ce service bénéficieront d'une assistance technique relative à ces objectifs.

Considérant l'opportunité pour la commune de WANNEHAIN d'adhérer au service commun commande publique géré par la Communauté de Communes Pévèle Carembault.
Vu la convention d'adhésion figurant en annexe du présent dossier.

Oùï l'exposé de son Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ D'adhérer au service commun commande publique géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault
- ✓ D'autoriser son Maire à signer la convention d'adhésion au service commun commande publique avec le Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault et tout document afférent à ce dossier.

8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Néant

9 Informations/Questions diverses

Fiscalisation de la contribution DECI 2020

Monsieur le Maire rappelle que cette contribution est payée par les habitants avec leurs impôts locaux.

Information sur le dossier « Catastrophe Naturelle »

Monsieur le Maire détaille les actions entreprises par la municipalité et l'association « Cat Nat »

Statistique de la délinquance 2019 – gendarmerie de Cysoing

Monsieur le Maire expose les chiffres de la délinquance de la commune pour l'année 2019.

La séance est levée à 22h30

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 12 mars 2020 à 19h.